Procès-Verbal
Réunion du conseil syndical
Le Lundi 7 Septembre 2026 – 18H30

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE – Bâtiment les *Marronniers*

Présents :
Mesdames : TAVEL Claudine - Charlène AUBERT — MARCHAIS Marie-Lise - VILLIERMET Sandrine - SŒUR Mauricette – CHASSOT Mélina – FERNANDEZ Audrey – BARTHELEMY Margaux – PROVILLE Laura
Messieurs : ZUCCHERO Jérémy

Excusés :
Madame PERRIER-GUSTIN Marie-Hélène (remplacée par VILLIERMET Sandrine) et Monsieur LEAU Jérôme

Secrétaire de séance : Madame MARCHAIS Marie-Lise

Quorum : 6 **Présents : 10** **Absents : 0** **Excusés : 1** **Nombre de Pouvoirs : 0**

I Fonctionnement du conseil syndical

1. Arrêt du procès-verbal du Conseil Syndical en date du 20 Avril 2026

En l'absence d'observation des membres du conseil syndical, la Présidente arrête le procès-verbal de la séance du conseil syndical en date du 20 avril dernier.

II Finances

1. Dispositif « Eté 2026 – EDF » : demande de subvention

Madame la Présidente indique qu'un dispositif est mis en place par EDF du 26 juin 2026 au 30 septembre 2026 permet d'obtenir une prime de 4 000 € TTC maximum pour l'achat d'équipements de rafraîchissement. Ce dispositif est à destination des crèches, des établissements scolaires et des centres de loisirs. Il convient de présenter la facture d'achat pour obtenir cette prime.
Un devis a été établi à hauteur de cette prime pouvant être allouée. Le devis est de 4 042.08 € TTC. Ce devis correspond à la fourniture et la pose de huit brasseurs d'air. Ces premiers brasseurs d'air seront destinés à des classes de maternelle les plus chaudes situées à l'est et constitueront une première phase de travaux.

Le conseil est invité à se prononcer sur cette demande de subvention à EDF et autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ci-afférent.

Décision du Conseil Syndical : La demande de subvention est approuvée à l'unanimité.

✓ **VOTE**

POUR	**11**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**
TOTAL	**11**

2. Dispositif « Petits Travaux SDES » : demande de subvention

Madame la Présidente présente le programme « Petits Travaux du SDES » qui a vocation à compléter l'offre de participation du SDES pour l'amélioration du patrimoine bâti. Il permet d'encourager des actions d'efficacité énergétique ou de confort d'été ponctuel qui ne s'inscrive pas dans une rénovation globale du patrimoine bâti.

La participation financière du SDES s'élève à 75 % du montant hors taxes des travaux et le plafond d'aide à 15 000 € par an. Afin d'équiper des salles de classes du groupe scolaire il convient de délibérer pour cette demande de participation financière « Petits Travaux » et autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ci-afférents.

Le conseil est invité à se prononcer sur cette demande de subvention auprès du SDES et autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ci-afférent.

Décision du Conseil Syndical : La demande de subvention pour le dispositif « Petits Travaux » est approuvée à l'unanimité.

✓ **VOTE**

POUR	**11**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**
TOTAL	**11**

3. Dispositif Région Auvergne Rhône-Alpes « Lutte contre la canicule » : demande de subvention

Madame la Présidente informe que la Région Auvergne Rhône-Alpes propose un dispositif « Lutte contre la canicule » par une aide attribuée aux collectivités pour permettre de financer l'achat d'équipement de climatisation de rafraîchissement à hauteur de 50 % des dépenses, dans une limite de 10 000 € par an. Ce dispositif permettrait de compléter les équipements « confort d'été » du groupe scolaire.

Le conseil est invité à se prononcer sur cette demande de subvention et autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ci-afférent.

Décision du Conseil Syndical : La demande de subvention est approuvée à l'unanimité.

✓ **VOTE**

POUR	**11**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**
TOTAL	**11**

4. Décision modificative n°1

Il est proposé de transférer la somme de 6 016 € du compte 21312 « Bâtiments scolaires » au compte 2031 « Frais d'études » afin de régler les factures des études de gestion des eaux pluviales et du mémoire technique concernant le projet de l'aménagement de la cour.

Le conseil est invité à se prononcer sur cette décision modificative n°1.

Décision du Conseil Syndical : La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

✓ **VOTE**

POUR	**11**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**
TOTAL	**11**

III Ressources Humaines

1.Congé supplémentaire de naissance : maintien de l'IFSE

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale de 2026 vient renforcer les dispositifs d'accompagnement de la parentalité tout au long du parcours professionnel en créant un congé supplémentaire de naissance, distinct des congés de maternité, de paternité et d'adoption existants, applicables aux fonctionnaires et aux contractuels de droit public.

➢ Un **nouveau congé autonome, souple et complémentaire** des dispositifs existants.
➢ La durée du congé est fixée, **au choix du bénéficiaire, à un ou deux mois**.
➢ Ce congé supplémentaire pourra être pris **dans la limite de 9 mois après la naissance**.
➢ Il **pourra être fractionné en 2 tranches d'un mois chacune**, prises de façon simultanée ou successive. Attention toutefois, le texte prévoit que le congé de naissance ne puisse être utilisé que **dans les 9 mois après la naissance**.
➢ La période de congé supplémentaire de naissance est assimilée à du temps de travail effectif pour le calcul de l'ancienneté. Elle ouvre droit au maintien des avantages acquis et s'accompagne d'une protection renforcée contre la rupture du contrat ou la cessation de fonctions pendant le congé.
➢ Le droit au retour dans l'emploi, ou à défaut dans un emploi équivalent, est expressément garanti. Le bénéficiaire du congé dispose également d'un droit à un entretien professionnel à l'issue de la période d'absence. Enfin, le législateur a prévu des possibilités de reprise anticipée du congé en cas de circonstances familiales graves, afin de sécuriser juridiquement les situations imprévues et d'éviter toute rigidité excessive dans l'application du dispositif.
L'entrée en vigueur est le 1er juillet 2026.

Le conseil est invité à se prononcer sur le maintien de l'IFSE (dans la proportion du traitement indiciaire), cette modification devant intervenir avant la première d'un des agents.

Décision du Conseil Syndical : Le maintien de l'IFSE dans le cadre du congé supplémentaire de naissance est approuvé à l'unanimité.

✓ **VOTE**

POUR	**11**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**
TOTAL	**11**

IV Bâtiments

1.Travaux effectués pendant la période estivale

Profitant de la période estivale et de l'absence des élèves, le Syndicat intercommunal a engagé plusieurs travaux et aménagements au sein du groupe scolaire afin d'améliorer le confort des élèves et des enseignants, les conditions de travail du personnel, ainsi que la performance énergétique des bâtiments.

Des éclairages LED plus confortables et économes L'ensemble des luminaires des salles élémentaires et des salles communes a été remplacé par des équipements à technologie LED (l'école maternelle en est déjà équipée). Cette rénovation permet d'améliorer le confort visuel des élèves et enseignants, tout en réduisant la chaleur dégagée par les éclairages, estimée à environ 25% de moins, ainsi que la consommation électrique.

Ces nouveaux luminaires sont également équipés d'un système de gestion automatique : ils s'adaptent en fonction de l'apport de lumière naturelle et de la présence dans les salles. L'allumage, l'extinction et la variation de l'intensité lumineuse sont ainsi ajustés en fonction des besoins.

Anticiper le confort d'été
Afin de poursuivre l'amélioration du confort thermique dans les salles de classes durant les périodes chaudes, étude et devis ont été réalisés pour la mise en place de brasseurs d'air dans un premier temps. Cette démarche doit également permettre au Syndicat intercommunal de solliciter les différentes aides et dispositifs de financement mobilisable.

Modernisation des équipements
Le système d'horloges et sonneries du bâtiment élémentaire a été remplacé.
Dans le restaurant scolaire, la ligne de débarrassage des plateaux a été réaménagée. Cette intervention vise à faciliter le tri des déchets et des différents éléments des repas tout en améliorant les conditions de manutention et de travail du personnel.

Entretien et renouvellement du mobilier
Des travaux de rénovation ont également été réalisés dans un bloc sanitaire, dont le sol a été entièrement refait à la suite du décollement des carreaux. Par ailleurs, de nouvelles chaises à hauteur réglable ont été acquises pour les élèves. Ce mobilier permet de mieux adapter les équipements à la taille des enfants et contribuer à leur confort.

Préparer le réaménagement de la cour
Une entreprise est intervenue dans la cour afin de réaliser différents sondages nécessaires à l'étude de la gestion des eaux pluviales. Cette étape s'inscrit dans la perspective du futur réaménagement de la cour et permettra de constituer le dossier technique nécessaire à la recherche de subventions.

À travers l'ensemble de ces interventions, le Syndicat poursuit son engagement en faveur d'un groupe scolaire toujours plus confortable, fonctionnel et économe en énergie tout en préparant les futurs aménagements de l'établissement.

2. Cour d'école : étude géotechnique, mémoire technique, Agence de l'eau – Contrat « Eau & Climat »

Madame la Présidente indique qu'à ce jour, le mémoire technique et l'étude géotechnique sont terminés. La dépose du dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat « Eau & Climat » se finalise.

V Restauration et périscolaire

1.Tarifs services périscolaires

Madame la Présidente souhaite que la commission « restauration/périscolaire » se réunisse afin d'étudier pour l'année prochaine (rentrée 2027) une adaptation des tarifs périscolaires.

VI Informations diverses

1.Rentrée 2026/2027 : les effectifs

Elèves en maternelle : 92
Elèves élémentaire : 213

Total général 305 élèves

Classes	Niveau	Nb élèves
1	PS	26
2	MS	24
3	MS-GS	24
4	GS-CP	23
5	CP	24
6	CP-CE1	25
7	CE1	25
8	CE1-CE2	26
9	CE2	28
10	CM1-CM2	27
11	CM1-CM2	26
12	CM2	25
Total		**305**

2. Réunion équipe enseignante/SIVU

Madame la Présidente informe les membres de l'assemblée qu'une réunion de rentrée a eu lieu le lundi 31 août 2026 entre le bureau du SIVU (Monsieur ZUCCHERO et Madame MARCHAIS Vice-présidents étaient excusés). Madame la Présidente et Madame la Secrétaire Générale ont rencontré le directeur et les enseignants pour préparer la rentrée et l'année scolaire dans des conditions optimales. Ont assisté un adjoint d'animation et un agent technique du SIVU. Cette réunion a permis de redéfinir les rôles de chacun.

3.Remerciements Classe découverte

Les enseignants et les enfants de la classe découverte ont envoyé une carte de remerciement au conseil syndical pour le financement du projet voile qui s'est déroulé en juin dernier.

VII Questions diverses

Séance levée à 20h27.

La secrétaire

Marie-Lise MARCHAIS

La Présidente

Claudine TAVEL

Syndicat intercommunal Groupe Scolaire de Novalaise 73470